

Miginiac

Nom : Miginiac
 Prénoms : Alfred Joseph Surnom : _____

N° de tirage dans le canton de Larsche Camillac

ÉTAT CIVIL.
 Né le 21 juillet 1882 à St Pardoux la Rivelle, canton de Larsche Camillac, département de la Corrèze, résident à Chassagne, canton de Larsche, département de la Corrèze, profession d' Étudiant, fils d' Édouard et d' Marthe, domiciliés à St Pardoux la Rivelle, canton de Larsche, département de la Corrèze

SIGNALEMENT.
 Cheveux bruns, sourcils bruns, yeux gris, front large, nez droit, bouche normale, menton droit, visage ovale, Taille : 1 m. 65 cent, Taille rectifiée : 1 m. 65 cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

Degré d'instruction : (général) (1). 2
 (militaire) (3). _____

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Bon

Compris dans la 1^{re} partie de la liste du recrutement cantonal (_____ portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, libérations, etc.)
Intercorvicié à compter du 16 novembre 1903. Arrivé au corps d'infanterie de la classe 1903 le 21 mars 1904. Caporal le 1^{er} avril 1904. Départ le 1^{er} octobre 1904. Dispense fournie le 28 septembre 1905. Envoyé en congé le 18 septembre 1906. 1/3 accordé.

Dans l'armée active. _____

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. 38^e d'infanterie
Inf. Collé
Service américain
suède

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. _____

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Date	Commune	Substitutions de registre	D'indiciaire ou de résidence
31 Mars 1907	au lieu de <u>Brigueaux</u>		R
1 ^{er} septembre 1907	au lieu de <u>Brigueaux</u>		R
10/3-09	au lieu de <u>Brigueaux</u>		R
28 Janvier 1912	au lieu de <u>Brigueaux</u>		R
1 ^{er} Mars 1913	au lieu de <u>Brigueaux</u>		R

Nombre ou caractère spécial du recrutement. 58
58
58
58

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' 300^e regt d'infant. du 15 mai au 31 mai 1912
 Passé dans l'armée territoriale le _____

A accompli une période d'exercices dans l' _____ du _____ au _____
 Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME A ÉTÉ PASSÉ DANS LA DISPONIBILITÉ DE L'ARMÉE ACTIVE, LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE, L'ARMÉE TERRITORIALE, LA RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE.

Époque	DATE de la libération du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	_____
la réserve de l'armée active.	_____
l'armée territoriale.	_____
la réserve de l'armée territoriale.	_____

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1893.
 (2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra ce que non exercé tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
 (3) Pour les hommes compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : Service auxiliaire.
 Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : Mis à la disposition du Ministère de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Corrèze. — Registre matricule. — 1902.